

C'est pour cette raison qu'aucun pouvoir temporel, aussi haut qu'il soit, n'a le droit de dépouiller de leur dignité épiscopale ceux qui ont été nommés par le Saint-Esprit pour administrer l'Eglise (XX, 28.)

Voici comment le Saint-Père flétrit les violences du gouvernement prussien :

" Il semble que ces lois sont faites non pour des citoyens libres, dont on a le droit d'exiger une obéissance raisonnable, mais pour des esclaves, que l'on fait obéir par la terreur."

Les apostats et intrus qui, sous le bénéfice de ces lois iniques, se substituent aux véritables pasteurs, encourent, dans la lettre pontificale, cette colatante condamnation.

" ... Seront surtout coupables les hommes sacrilèges qui osent prendre possession des églises et exercer le ministère, en s'appuyant uniquement sur la protection du bras séculier; ceux-là n'échappent pas à la justice de Dieu; au contraire, nous déclarons que tous ces hommes sacrilèges et tous ceux qui, à l'avenir, commettront un crime semblable, et usurpant une mission ecclésiastique, seront, en vertu des *serènes canons*, frappés, de fait et de droit, de l'excommunication majeure."

S'adressant directement aux évêques victimes des persécuteurs, et surtout admirables modèles de sainte douceur et d'héroïques résignation, Pie IX s'exprime ainsi :

" Que ceux-là qui sont vos ennemis sachent que vous ne faites aucun tort à l'autorité royale et que vous ne lui portez aucun préjudice, en refusant de donner à César ce qui est à César, car il est écrit: *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.*"

" Qu'ils sachent en même temps que chacun de vous est disposé à payer son tribut à César et à lui obéir en tout ce qui est du pouvoir civil, non par la force, mais selon votre conscience."

Il est facile d'imaginer, observe la *France-Nouvelle*, à laquelle nous empruntons cette analyse, il est facile d'imaginer l'effet qu'a produit une telle lettre à la cour de Berlin. La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, le principal organe de M. de Bismarck, traduit en ces termes le mécontentement du grand chancelier :

" Cette manifestation du Vatican est certainement l'expression de la plus grande outrageance dont la curie ait fait preuve jusqu'à présent. Le pape y condamne non-seulement les lois de mai, d'une manière absolue, mais y érige en devoir de conscience la désobéissance à ces lois."

La vérité contraire ressort des paroles de Pie IX. Il ne prêche pas la révolte, mais la résistance. Or, autre chose est la résistance à des actes que réprouve la conscience, et autre chose la révolte qui emploierait les voies matérielles pour lutter contre l'Etat. L'Eglise a professé de tout temps un respect absolu pour les puissances établies; de tout temps aussi elle a enseigné que les âmes ne doivent pas les suivre dans leurs errements, car, avant tout, le Maître Eternel, Dieu avant les hommes. C'est ce que disait l'apôtre Saint-Pierre dès les premières tribulations de l'Eglise, et que répète, après dix huit cents ans, Pie IX, son successeur; et aujourd'hui comme alors la conscience vaincra; l'Evangile, fait de force divine, l'emportera sur le code humain, fait des passions humaines.

L'Eglise a triomphé des Juifs et a survécu à leurs persécutions. Elle a triomphé des gentils et a survécu à leurs haines et à leurs orantés. Elle a triomphé des empereurs romains et a survécu à leurs lois persécutrices. Et pour arriver immédiatement aux âges modernes, elle a triomphé de Joseph II, auquel la postérité a donné, à si juste titre, le surnom d'Empereur-sacristain. Elle a triomphé des

Napoléon qui, l'un par orgueil et l'autre par lâcheté, l'un d'une manière bruyante et ouverte, et l'autre, en dissimulant l'oppression sous le masque de paroles mielleuses, et d'hypocrites flatteries, ont mérité en ce siècle d'être mis au nombre des persécuteurs; après s'être appliqués, tous les deux, à dépouiller le Saint-Père de son autorité temporelle pour mieux réussir ensuite à régler, l'exercice de son autorité spirituelle, tous les deux ils ont été précipités du faite de la grandeur et de la puissance pour aller méditer dans l'exil sur les tristes retours des choses de ce monde et sur la vitalité de cette Eglise qui survivait à leurs chutes ignominieuses.

Le trop fameux Bismarck et son vieil empereur auront leur tour. Déjà toute l'Europe, le monde entier est prêt à se soulever contre eux. Des bruits de guerre se font entendre. La lutte sera terrible, la catastrophe épouvantable; et l'ordre sera rétabli. L'Eglise triomphera avec le Vicaire de Jésus-Christ, et l'œuvre du salut de l'humanité se poursuivra jusqu'à la consommation des siècles.

— Pour terminer, jetons un coup-d'œil du côté de l'Espagne et voyons quelle est la situation du jeune roi Alphonse. Le résumé que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs est extrait de la *Revue du monde catholique*.

" L'un des pays qui méritent le plus d'attirer l'attention en ce moment est l'Espagne, où les héroïques soldats de don Carlos soutiennent, à force de courage et de dévouement, une lutte victorieuse, quoique si inégale, contre des forces matérielles si supérieures par le nombre et par l'armement. La proclamation de don Alphonse avait paru d'abord devoir porter un coup sensible à la cause carliste, qui est la cause de la religion et du droit; trois mois ne se sont pas écoulés, et le roi Charles VII se trouve plus puissant que jamais, tandis que la cause de son jeune cousin paraît déjà désespérée."

" La question religieuse est pour beaucoup dans la situation actuelle."

" Lorsque don Alphonse arriva à Madrid, au mois de janvier dernier, les catholiques espèrent que la persécution, sous laquelle ils gémissaient depuis huit ans, allait toucher à sa fin, et quelques mesures du nouveau gouvernement parurent d'abord confirmer cette espérance. Mais un gouvernement révolutionnaire ne peut rendre ainsi justice à l'Eglise. Deux mois se sont écoulés, et les espérances s'en sont allées les unes après les autres. Les mesures prises n'étaient que de faible importance, et encore elles n'ont pas été exécutées dans leurs principales parties."

" On a, par exemple, ordonné de rendre à l'Eglise les archives, les bibliothèques et les objets d'art dont l'Etat s'était emparé; mais on a excepté de cette mesure de réparation, les manuscrits, livres, documents et autres objets remis aux établissements publics; c'est-à-dire ce qu'il y avait de plus important et de plus précieux. On a ordonné de rendre à l'Eglise les édifices qui lui appartenaient; mais on a excepté de cette restitution les édifices destinés à des usages publics, et les évêques éprouvent mille difficultés pour entrer en possession des autres. On a rétabli la dotation du clergé, à qui l'on doit un arriéré de 200 millions, mais on doute que le clergé touche plus d'un mois sur sa dotation. On a reconnu des effets civils au mariage religieux, mais on a maintenu le mariage civil."

" Et c'est tout. Et pendant ce temps-là, toutes les faveurs sont pour les ennemis de la religion, toutes les entraves pour les catholiques. Ainsi quelques protestants qui existent à Madrid peuvent tenir périodiquement des conférences dans lesquelles l'Eglise est continuellement insultée,